



# Commission de Modernisation de l'Ordre judiciaire

Juillet 2011

## SOMMAIRE

### > Focus :

- [La Commission présente son 4<sup>e</sup> rapport d'activités](#)

### > Actualités :

- [Les frais de justice en matière pénale](#)
- [L'OJ doit fonctionner avec 542 absences par an !](#)
- [Mesure de la charge de travail des cours et tribunaux : la relance](#)

### > En bref :

- [Mons teste les envois électroniques de décisions](#)
- [Mouvements au sein de l'équipe](#)

### > Agenda :

- [La Commission de Modernisation rejoint Thémis](#)

### > Contact

## FOCUS

### La Commission présente son 4<sup>e</sup> rapport d'activités

Installée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007, la Commission de Modernisation a clôturé sa quatrième année d'activités sous le signe de la continuité et de l'approfondissement. Elle a en effet poursuivi les projets pour lesquels une convention de partenariat avait été signée, notamment avec le ministre de la Justice. Les projets [Mesure de la charge de travail](#), [Descriptions de fonctions](#) et [Frais de justice](#) sont ceux qui ont nécessité le plus d'investissement en temps et en personnel.

La CMOJ a également signé deux nouveaux protocoles, l'un relatif à la poursuite du projet de la mesure de la charge de travail dans les cours d'appel et dans les autres tribunaux ; le second avec le tribunal de la jeunesse d'Anvers ([projet](#) présenté dans nos précédentes newsletters).

La Commission était également présente sur le terrain par le biais de réunions avec les autorités judiciaires et politiques. Cette présence est essentielle pour la CMOJ car elle lui permet de rester en phase avec ses partenaires privilégiés.

Pas moins de 22 projets étaient en cours l'année dernière, tous de taille et de nature différentes. Vous trouverez toutes les informations sur ces projets dans le 4<sup>e</sup> rapport d'activités (à paraître début juillet). Enfin, la CMOJ a défini dernièrement un plan d'action pour la période 2011-2013. Les maîtres mots en sont : revitaliser les réseaux, recentrer les moyens sur les projets en cours et travailler les liens entre les projets pour une meilleure exploitation des résultats.

[» Retour au sommaire](#)

## EN BREF

### Mons teste les envois électroniques de décisions



M. Alain Nicolas, président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Mons, et M. Daniel Bierlaire, greffier en chef

En avril 2010, la Commission a formulé une [proposition](#) visant à privilégier la communication électronique des décisions aux parties et à leur avocat. Cette proposition, bien accueillie par le monde judiciaire, est déjà concrétisée au sein du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Liège en ce qui concerne les décisions civiles. Mons a également décidé de mettre en pratique cette innovation. En effet, le tribunal envoie toutes les décisions judiciaires aux avocats par e-mail (en format pdf). Pour le greffier en chef, Daniel Bierlaire, c'est une grande avancée pour la justice ainsi qu'un gain de temps pour le greffe et pour les avocats. Le système est certes encore perfectible mais cette initiative est une opération win-win pour tous.

N'hésitez pas à nous faire part d'expériences similaires ou de votre intérêt pour ce projet via notre adresse : [cmro.cmoj@just.fgov.be](mailto:cmro.cmoj@just.fgov.be).

[» Retour au sommaire](#)



## Les frais de justice en matière pénale

En cette fin d'année judiciaire, la Commission publie le rapport [Frais de justice en matière pénale - Dépenses 2010](#). Plus de 106 millions ont été consacrés à ce budget en 2010. Le rapport met en évidence les évolutions des principaux postes de dépenses au cours des dernières années.

La Commission s'est également intéressée aux processus de travail en matière de frais de justice. Elle a envoyé un questionnaire, en février/mars 2011, aux greffes et parquets de première instance et des tribunaux de police. Les questions portaient principalement sur le contrôle des pièces financières, leur mise en paiement, leur mouvement et la présence des factures justificatives dans le dossier judiciaire. L'objectif du sondage ? Une meilleure connaissance des processus en vue de les rénover et de les standardiser.

Quelques résultats en attendant la publication du rapport final :

- > Dans les parquets, 91 % des sondés ne connaissent pas le budget dont dispose le tribunal ; 95 % des parquets ne sont pas informés lorsque ce budget est épuisé. Dans 54 % des parquets, les pièces sont taxées par le magistrat requérant. Dans le dossier judiciaire, 69 % utilisent une farde spécifique « frais de justice ». 7 % des parquets ne connaissent pas leur magistrat de référence.
- > Dans les greffes, 83 % des sondés estiment la provision suffisante ; 50 % estiment que le délai d'attente répond toujours à leurs besoins (ce délai a toutefois posé problème à 60 % d'entre eux). Dans 52 % des cas, la pièce financière taxée n'est pas jointe au dossier. 74 % n'utilisent pas de farde « frais de justice ». Et 58 % des greffes ne connaissent pas leur magistrat de référence !

Outre cet important sondage, la Commission a étudié 1 179 décisions pénales rendues en mars 2010 avec pour préoccupation le traitement des frais de justice. L'analyse, qui sera publiée prochainement, fait apparaître des enseignements instructifs : 89 % des frais sont mis à charge des condamnés, 11 % restent à charge de l'État. Les frais les plus réguliers sont : la téléphonie (39 %), l'expertise (34 %) et les frais de procédure (22 %). Un dossier à suivre dans notre prochaine newsletter...

[» Retour au sommaire](#)



## L'OJ doit fonctionner avec 542 absences par an !

La Commission de Modernisation a analysé le taux d'absentéisme dans plus d'une centaine de juridictions. Conclusion : l'absentéisme est présent partout, mais il varie d'une entité à l'autre et d'une année à l'autre.

Pour réaliser ce [projet](#), la Commission s'est basée sur les rapports d'activités des autorités judiciaires de 2006 à 2009. Elle a additionné les jours d'absence mentionnés qu'elle a ensuite divisés par 220 (= nombre de jours de travail prestés en moyenne par an).

La fiabilité de ces chiffres est limitée car rien ne garantit la signalisation de tous les jours de maladie. La Commission a toutefois communiqué le résultat de ses travaux aux responsables des juridictions, l'objectif étant avant tout de souligner la difficulté de faire fonctionner l'entreprise judiciaire en étant privé, parfois, de plusieurs équivalents temps plein.

Avant de rééditer le projet, la CMOJ souhaite mesurer l'intérêt et la plus-value d'une telle analyse auprès de ses destinataires. Un questionnaire leur sera envoyé pour recueillir avis et suggestions.

Année	Jours d'absence pour l'ensemble des juridictions étudiées	Conversion en ETP	Taux moyen d'absence
2006	112 712 jours	512,33 ETP	6,71 %
2007	110 736 jours	503,34 ETP	6,40 %
2008	108 045 jours	491,11 ETP	6,27 %
2009	119 398 jours	542,72 ETP	6,91 %

[» Retour au sommaire](#)

## ACTUALITÉS



© Corbis Crime & Justice

### Mesure de la charge de travail des cours et tribunaux : la relance

Suite à la défection de la cour d'appel de Mons en qualité de site pilote (voir la newsletter n°3), la cour d'appel de Liège a décidé de reprendre le flambeau à l'issue d'une assemblée générale qui s'est tenue le 6 avril 2011, après une séance d'information de la Commission et une session de questions/réponses. Les interviews des magistrats et des greffiers d'audience relatives au volet civil devraient débiter à Liège au lendemain des vacances judiciaires.

Notons encore que les interviews relatives au volet civil à la cour d'appel d'Anvers, qui se sont échelonnées du 15 mars 2011 au 25 mai 2011, sont terminées. Neuf greffiers d'audiences et quatorze magistrats ont été entendus quant au temps de traitement des divers produits civils.

[» Retour au sommaire](#)

## EN BREF



### Mouvements au sein de l'équipe

Comme d'autres institutions, la Commission vit au rythme des départs et des arrivées. En 2010, nous avons enregistré l'arrivée de deux nouvelles collègues. 2011 sera une année marquée par trois départs : ceux de Claudy Delaunoy, Freddy Troch et Eric Beaucourt.

Nous leur souhaitons une bonne continuation (et une bonne retraite pour certains) et espérons pouvoir les remplacer rapidement.

[» Retour au sommaire](#)

## AGENDA



### La Commission de Modernisation rejoint Thémis

Ce 20 juin, la Commission de Modernisation a quitté le complexe du Treurenberg pour migrer vers le bâtiment Thémis, situé au 70 boulevard de Waterloo, à Bruxelles (tél. : 02 557 46 50 – fax : 02 557 46 70). Elle partage le bâtiment avec le tribunal de commerce de Bruxelles, le Conseil consultatif de la magistrature et le Bureau permanent statistiques et mesure de la charge de travail.

[» Retour au sommaire](#)

## CONTACT

Pour toute réaction, question ou suggestion, écrivez-nous à l'adresse suivante : [cmro.cmoj@just.fgov.be](mailto:cmro.cmoj@just.fgov.be)

[» Retour au sommaire](#)